AR Prefecture
006-210600979-20231028-DELIB2023030-DE
Reçu le 30/10/2023

Département des ALPES MARITIMES
COMMUNE de PIERREFEU
FETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

Extrait des délibérations du Conseil Municipal N°2023030

DM N°1
OUVERTURE DU COMPTE 6577-VIREMENT DE CREDITS

L'an deux mil vingt trois le 28 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Pierre NUNEZ, Jackie PIAZZA, Christine FONTAINE, Jacques BELLON
Absent : Jacky PONSOT
Pouvoirs : Melissa MARGALHAN-FERRAT à Marc BELVISI, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI
Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

.-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

DM N°1
OUVERTURE DU COMPTE 6577-VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin de procéder à certaines écritures comptables sans modifications des résultats, afin d'équilibrer les ouvertures budgétaires de l'année 2023 du Budget Principal. En effet, suite aux divers échanges de courriers et entretiens entre la gérante du camion-boulangerie « La Pierrefeutine » et la commune de PIERREFEU, il a été décidé d'exonérer la boulangerie « La Pierrefeutine » du paiement de six redevances mensuelles d'occupation du domaine public.
Cet accord vient en complément de ce qui avait été décidé lors du conseil Municipal du 29 juillet 2023 par délibération n°2023026, en faisant passer le nombre de mensualités d'exonérations de trois à six.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentations sur crédits ouverts
D 60633 Fournitures de voirie	1 200 €	
TOTAL D 011 Charges à caractères général	**1 200 €**	
D 6577 Remises Gracieuses		1 200 €
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante		**1 200 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Donne son accord, à l'unanimité, pour effectuer les modifications budgétaires telles qu'exposées ci-dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture.

Le Maire
Marc BELVISI

MAIRIE DE PIERREFEU

Le Secrétaire de Séance
Christian ZAETTA